



# LES FORETS AU BURKINA FASO

Background Paper  
Présenté à l'atelier sur le Dialogue Forestier

12 au 15 septembre 2011  
Ouagadougou/ Burkina Faso

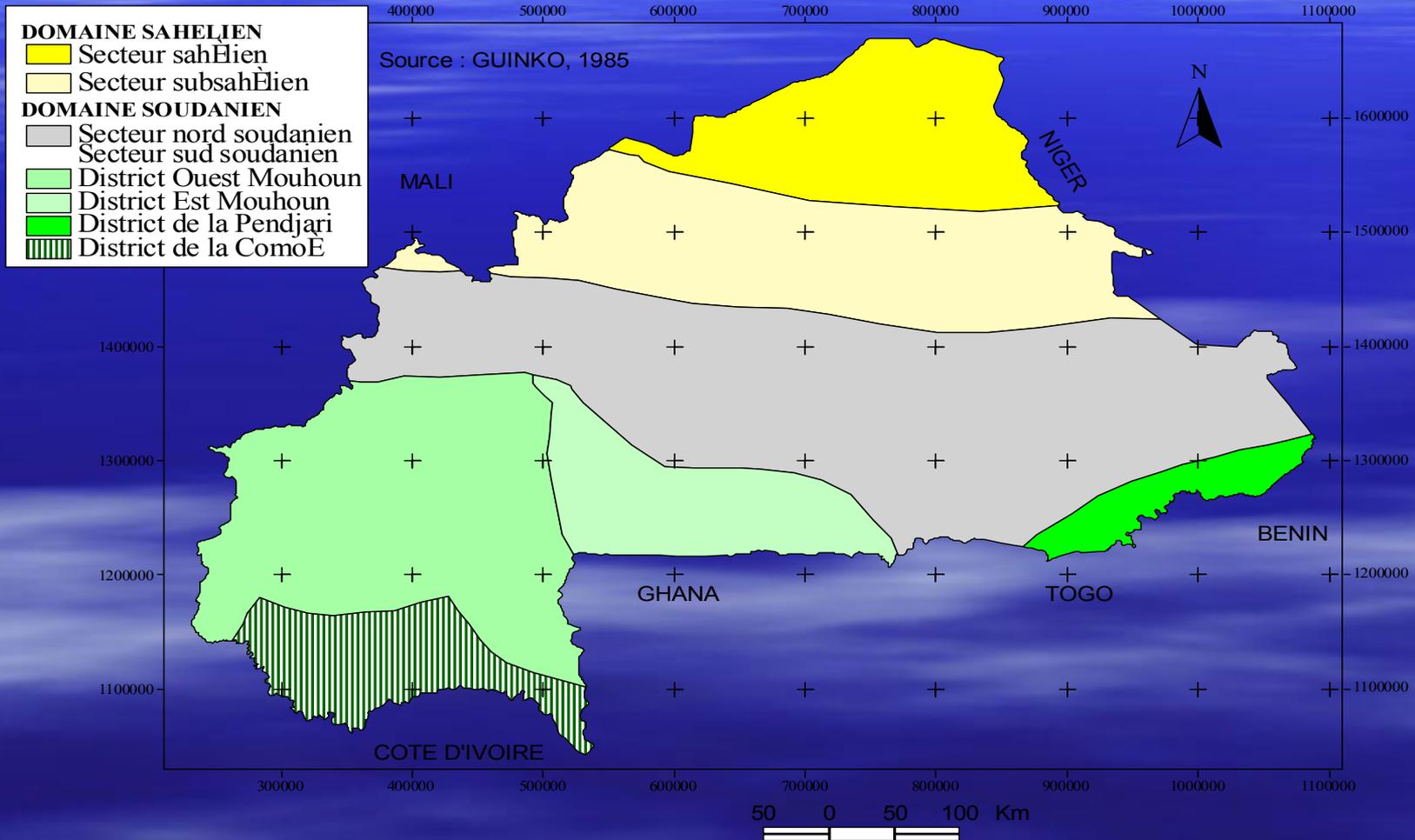
Sylvestre Bangré OUEDRAOGO  
Coordonnateur Régional de TREE AID WEST AFRICA

# Plan

- 1. Forêts au Burkina Faso**
- 2. Politiques & législation forestière**
- 3. Gouvernance Forestière au Burkina Faso**
- 4. Marché et opportunités d'investissement**
- 5. Défis pour une gestion durable des forêts**
- 6. Principales Leçons à tirer**

# Forêts du Burkina Faso (1/2)

**FIGURE 1 : Territoires phytogéographiques du Burkina**



# Forêts au Burkina Faso (2/2).

- **Végétation du domaine sahélien**

La végétation d'ensemble de ce domaine est dominée par des steppes à plusieurs faciès (herbeuse, arbustive, arborée) dont la monotonie est rompue çà et là par des fourrés de densité croissante du nord vers le sud, et des galeries forestières. La physionomie et la composition floristique de la végétation permettent de différencier deux secteurs : **le secteur sahélien strict et le secteur sub-sahélien.**

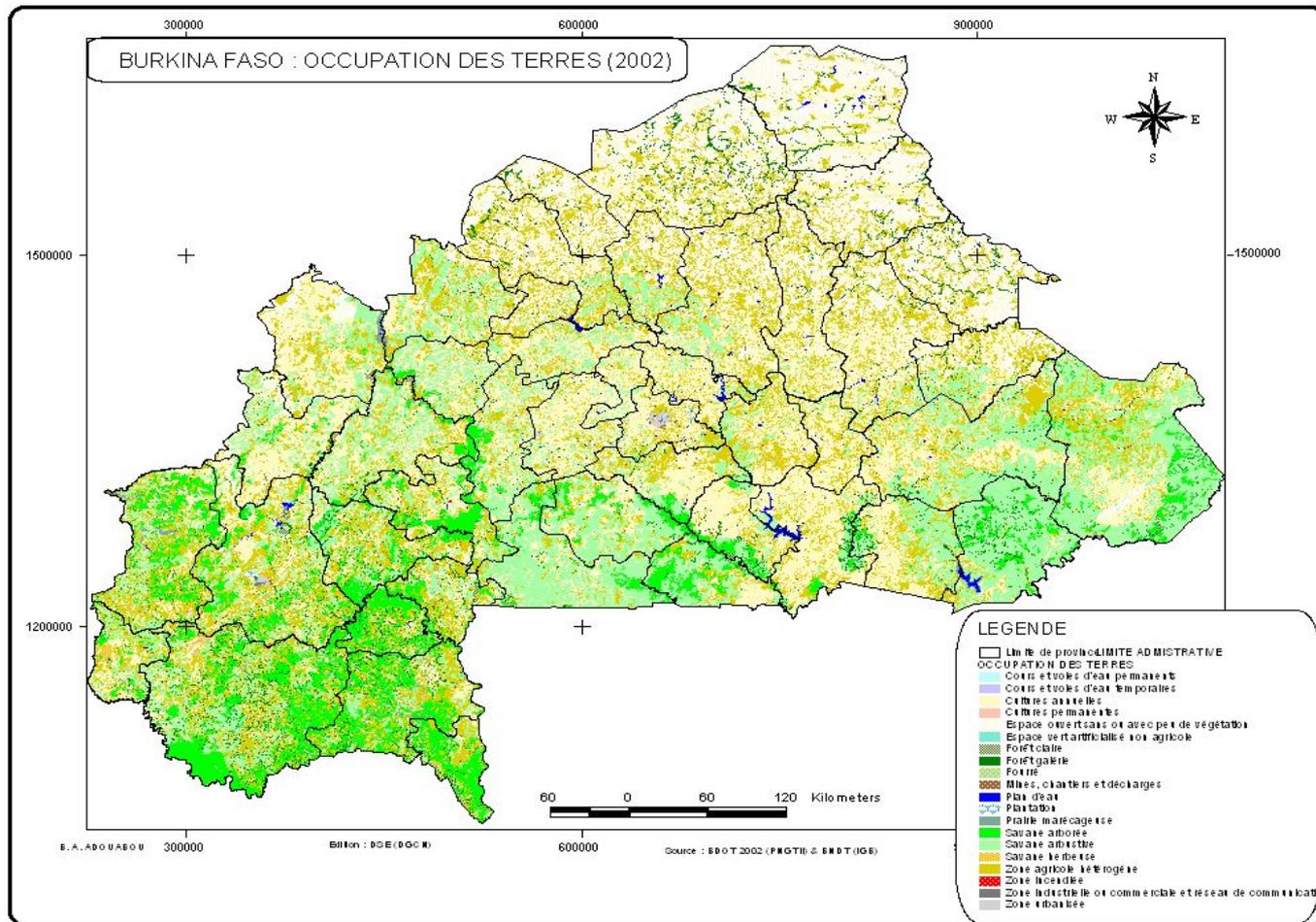
- **Végétation du domaine soudanien**

le domaine soudanien constitue la zone d'extension des savanes. Le tapis herbacé plus haut (> 80 cm) et plus dense facilite le passage annuel des feux de brousse. La distribution de l'espèce grégaire *Isoberlinia doka* permet de distinguer deux secteurs : le secteur nord soudanien et le secteur sud soudanien

# Étendue des forêt <sup>(1/2)</sup>

- ❑ 48,75% du territoire national = formations forestières, soit 13 305 238 ha (BDOT 2002).
- ❑ 12,59% de territoires agricoles avec présence d'espaces naturels importants
- ❑ 8,45% de territoires agro forestiers
- ❑ Les zones les plus boisées se trouvent à l'Ouest, au Centre – Ouest et à l'Est du pays

# Étendue des forêt (2/2).



# Propriété forestière (1/1)

## 1. Les forêts publiques

- *Le domaine forestier de l'Etat*
- *Le domaine forestier des collectivités territoriales décentralisées*

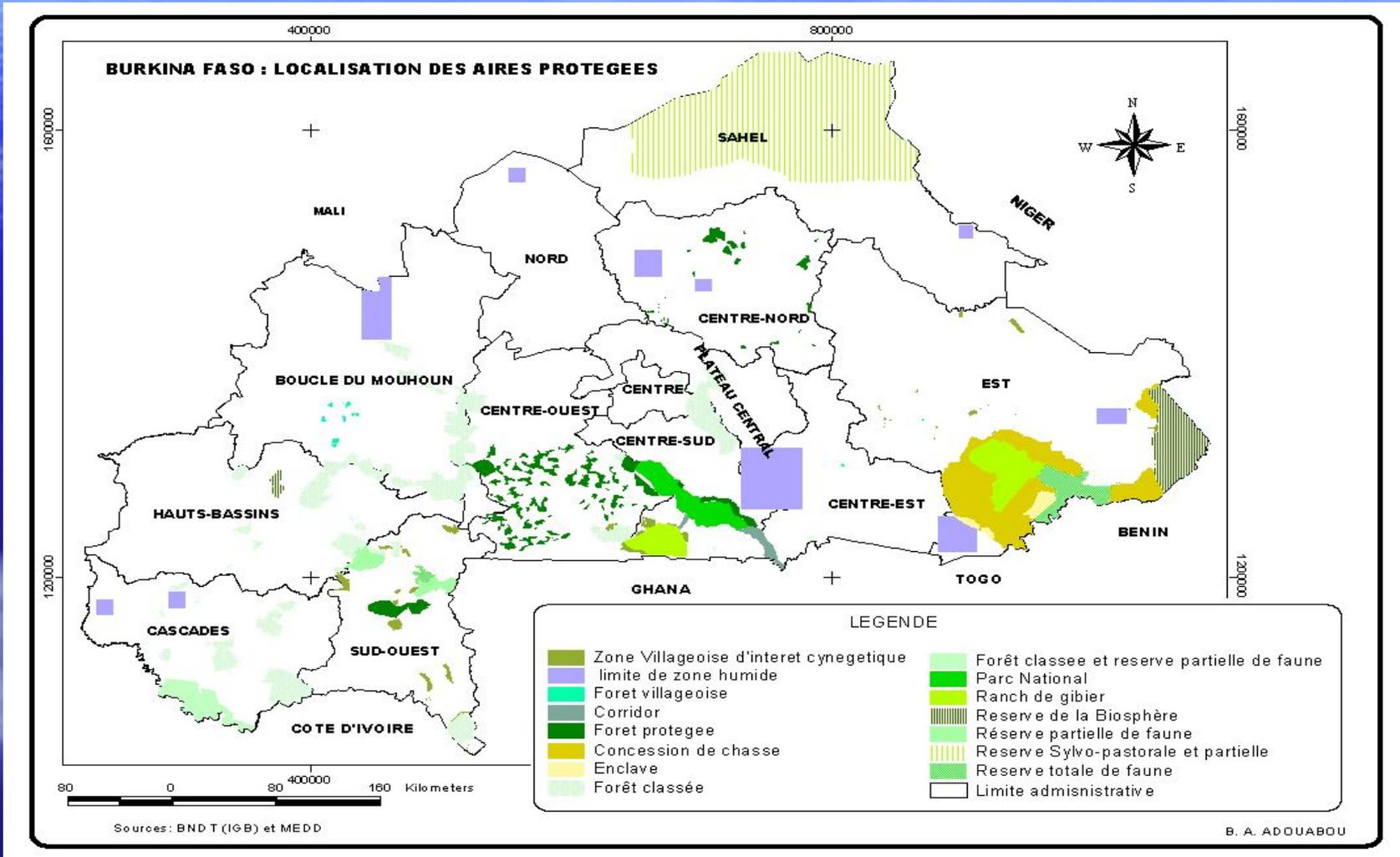
## 2. Les forêts privées

*les forêts privées sont des périmètres sylvicoles aménagés faisant l'objet d'un titre de propriété ou de jouissance au nom d'une personne physique ou morale de droits privé.*

# Rôles traditionnels des forêts au Burkina Faso

- Au plan socio-économique, les PFNL entrent dans l'alimentation et l'équilibre nutritionnel de plus de **43,4% des ménages** burkinabés, interviennent dans l'amélioration de la santé de **75-90% des habitants**, procurent **23% des revenus** et de l'emploi aux ménages ruraux (FAO, 1987)
- les revenus monétaires générés par l'exploitation des seuls PFNL, bien que mal estimé jusqu'à présent seraient d'une **vingtaine de milliards** par an et représenteraient au moins **10 % du PIB** du pays
- les formations forestières participent du maintien des processus écologiques essentiels (*cycle de l'eau, purification de l'air, cycle de la matière organique, etc.*) et à la conservation de la diversité biologique (flore et faune)

# Carte de localisation des aires protégées



# La pression sur les forêts

- **L'exploitation anarchique** des ressources ligneuses.
- Le développement des **défriches incontrôlées**, les cultures spéculatives et les migrations de populations.
- La pratique des **feux de brousse** surtout tardifs, ayant des effets négatifs sur le développement de la végétation ligneuse et herbacée..
- L'utilisation de **techniques destructrices** des ressources phytosanitaires comme l'utilisation de méthodes de récoltes inappropriées, l'épandage de pesticides à effets rémanents sur le cycle normal de pollinisation de certaines espèces.

# Politiques & législation forestière (1/2)

- ❖ Existence d'un cadre législatif et réglementaire solide et cohérent: dispositif juridique, plans et programmes, stratégies nationales
- ❖ Les stratégies globales : Stratégie de Croissance Accélérée de Développement (SCADD), Stratégie du Développement Rural (SDR), etc.
- ❖ Cadre légal, dispositif de planification et de stratégies du secteur forestier :
  - *la Politique Forestière Nationale (1995),*
  - *la Politique nationale d'aménagement du territoire (2007),*
  - *la Politique nationale d'aménagement des forêts classées*
  - *la Politique Nationale en matière d'Environnement (PNE) adoptée en 2007*
  - *le Programme National du Secteur Rural (PNSR, en élaboration)*

# Politiques & législation forestière (2/2)

## ➤ *Les lois*

- ✓ Réorganisation agraire et foncière au Burkina Faso (Loi n° 014/96/ADP du 23 mai 1996)
- ✓ Code forestier au Burkina Faso (Loi n° 005/97/ADP du 31 janvier 1997)
- ✓ Code de l'environnement (Loi n° 005/97/ADP du 30/01/1997)
- ✓ Code général des collectivités territoriales (Loi n° 055-2004/AN du 21/12/2004)
- ✓ Régime foncier rural (Loi 034-2009/AN)
- ✓ Etc.

# La Gouvernance Forestière au Burkina Faso

La gouvernance forestière peut être définie comme :  
 l'ensemble des règles, des politiques, des institutions et des pratiques visant à assurer la mise en œuvre des principes de transparence, redevabilité et participation dans le secteur

Les catégories d'acteurs à charge la gouvernance forestière : les structures étatiques, les collectivités territoriales, le secteur privé, les communautés de base (coutumiers) et les partenaires

# Le marché et les opportunités d'investissement

- Les produits forestiers ayant un marché potentiel sont constitués de :
  - *produits ligneux,*
  - *PFNL*
  - *produits fauniques*
  
- Les échanges ont lieu sur :
  - les marchés villageois des zones de production et les abords des routes. Ces marchés intéressent les consommateurs individuels, les commerçants collecteurs ainsi que certains transformateurs
  - les centres secondaires, lieux de ravitaillement des grossistes/exportateurs ;
  - les grandes villes, lieux de ravitaillement des gros exportateurs et des transformateurs.

# Les défis pour une gestion durable des forêts

- Protection, reforestation/réhabilitation des réserves forestières
- Gestion décentralisée des forêts, jusqu'au niveau des zones villageoises
- Renforcement de la gestion forestière privée à travers les activités des petits exploitants
- Protection des arbres champêtres, création de parcs agro-forestiers et promotion des techniques de fertilité des sols

# Défis à relever dans l'environnement pour l'investissement **au niveau de l'état**

- Instaurer une plateforme de dialogue permanent entre les acteurs intervenant dans la gestion des ressources forestières et fauniques
- Avoir une approche vocationnelle dans l'aménagement du territoire
- Se doter d'une structure de référence pour capitaliser les recherches sur la biodiversité
- Instaurer une politique cohérente entre les différents départements ministériels et se doter de personnels en quantité et qualité
- Veiller au respect des cahiers de charge par tous ;

# Défis à relever dans l'environnement pour l'investissement **au niveau de l'état**

- Revoir la clé de répartition des recettes issues de l'exploitation forestière et faunique pour tenir compte de la décentralisation
- diligenter le transfert de compétences aux collectivités territoriales en matière de foresterie afin de les permettre de participer aux actions de conservation
- s'imposer des mécanismes d'autoévaluation des approches de foresteries promues
- veiller absolument à la réalisation régulière d'études impacts environnementaux sur toutes les actions ainsi qu'au suivi de la mise en œuvre des mesures d'atténuation

# Défis à relever dans l'environnement pour l'investissement **au niveau de l'état**

- Prendre les dispositions nécessaires pour la ratification rapide par le Burkina Faso du «Protocole de Nagoya sur l'Accès aux ressources génétiques et partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation »
- Impliquer davantage les communautés locales dans la gestion des ressources fauniques en accroissant leur accès aux bénéfices liés à la faune
- Prendre en charge (mitigation/compensation) les dégâts causés par certaines espèces de faune terrestre



# Défis à relever dans l'environnement pour l'investissement **au niveau des Collectivités territoriales**

- Intégrer la dimension environnementale dans les outils de planification au niveau communale et régionale
- Assurer leur rôle d'acteurs clefs dans la gestion durable des ressources forestières et fauniques

# Défis à relever dans l'environnement pour l'investissement au niveau de la société civile pour accroître sa contribution

- Renforcer le réseautage de la société civile pour mieux accroître sa visibilité et sa crédibilité mais aussi pour mieux exercer le principe de redevabilité dans la gestion de la diversité biologique
- Instaurer/ renforcer la culture de capitalisation, apprentissage, diffusion des informations et des connaissances afin de garantir la transparence et la durabilité dans la gestion des ressources biologiques
- s'imposer des mécanismes d'autoévaluation des approches de foresteries promues

# Principales Leçons à tirer (1/2)

## Au plan des organisations du monde rural

- ❑ La population du pays est à plus de 80% rurale, analphabète à plus de 70%, tire sa subsistance des ressources naturelles (terres, eau, forêts)
- ❑ Existence d'une société traditionnelle bien structurée qui confère :
  - Un dynamisme aux structures organisationnelles modernes du monde rural
  - Une prise de conscience des ressources naturelles limitées du pays et la nécessité de bien les gérer

## Au plan de la législation et de la réglementation

- ❑ La récente mise en place des lois et réglementations sur le foncier et le secteur forestier ouvre maintenant les voies au secteur privé et aux collectivités territoriales

# Principales leçons à tirer (2/2)

## Au plan financier

- ❑ Le peu de dynamisme des banques locales classiques qui ne croient pas trop au monde rural, affecte les initiatives du secteur privé et freine le dynamisme des organisations du monde rural.
- ❑ Avec le développement des banques de proximités depuis une vingtaine d'années, il y a une plus grande mobilisation de l'épargne locale et les initiatives communautaires et privées trouvent en ces caisses des possibilités de financement

# MERCI

